

Aux conseillers mondiaux
Aux coordinateurs provinciaux
Aux délégués provinciaux
Aux déléguées provinciales
Aux provinciaux sdb et provinciales fma

Prot. ASSCC/CM01c/003-2012

Indications pour le IV Congrès Mondial

- A.** Les nouveaux critères auxquels les conseils provinciaux devront s'en tenir sont :
1. pour les provinces avec un nombre de salésiens coopérateurs allant **jusqu'à 150**, seul le coordinateur y participe.
 2. pour les provinces avec un nombre de salésiens coopérateurs allant **de 150 à 349**, y participent le coordinateur et un représentant choisi parmi les conseillers provinciaux.
 3. pour les provinces avec un nombre de salésiens coopérateurs **supérieur à 350** y participent le coordinateur provincial et 2 représentants choisis parmi les conseillers provinciaux.

B. Dans un esprit de famille et de flexibilité, tous les participants sont invités à s'adapter aux difficultés logistiques éventuelles qui pourront se présenter.
Par besoins d'organisation, la plus grande partie des participants, laïques et religieux, occuperont une chambre double. Pour les délégués et déléguées, on doit prévoir les chambres dans la distribution de la province d'appartenance et assignées par eux.
Chaque conseiller mondial doit faire parvenir à la SEM son propre plan de logement, ainsi que la désignation des noms et la référence à la chambre. Ce plan de logement doit nous parvenir d'ici le 15 septembre 2012. Si, à cette date, le conseiller mondial n'a pas communiqué le plan de logement, (avec liste de noms et l'information concernant les chambres), on ne pourra leur assurer une chambre au *Salesianum*.

C. En accord avec le conseiller mondial de la Région, chaque coordinateur provincial est invité à envoyer la liste de noms des représentants de sa province ainsi que leur préférence de chambre (*occupation double ou simple*).
Telle communication de la part du conseiller mondial sera envoyée à l'attention de Noemi Bertola à l'adresse: cooperatori@sdb.org

D. Le coût individuel pour nourriture et logement est le suivant: **chambre à deux lits - € 240,00** (à partir du souper du 7 novembre au diner du 11 novembre 2012)

Le coût individuel pour nourriture & logement **en occupation simple** est de **€ 264,00** pour la même durée.

E. Règlement du coût

1. **Pour tous:** le **paiement se fait comptant** pendant le congrès. Pour des services supplémentaires non couverts par le congrès (boissons, café, break, appels téléphoniques, etc.), chaque participant assumera ces coûts lui-même.
2. **Pour ceux qui prévoient prolonger leur séjour:** svp communiquer avec le *Salesianum* bookingsalesianum@sdb.org pour information des coûts supplémentaires, différents tarifs, et la réservation de votre chambre, vous assurant ainsi de la disponibilité de logement - pour les participants arrivant avant le souper le 7 nov. ou demeurant après le dîner du 11 nov. Sans cette demande de réservation de chambre (hors du plan de logement du congrès), le *Salesianum* ne peut vous assurer un logement.

NOTA BENE:

- Le congrès ne peut malheureusement pourvoir, vu la limite des places, le logement de personnes qui accompagneraient les participants. Si ces derniers sont accompagnés de membres de leur famille, ces derniers devront prévoir leur propre logement pendant le congrès à l'extérieur du *Salesianum*.

Une suggestion:

Villa Serena
Via della Pisana, 321 - Roma
Tel. +39 0666152355

F. Ceux qui ont besoin d'une **invitation officielle** afin d'obtenir le **VISA**, communiquer avec Giuseppe Cesaroni cooperatori@sdb.org , lui faisant parvenir **copie de votre passeport**.